



# COMPTE RENDU

du Conseil Central de l'Action Sociale  
du ministère de la Défense  
du 27 novembre 2014

Le Conseil Central a débuté sous la présidence de Monsieur Bodin, Secrétaire Général pour l'Administration.

Dans son discours introductif, le SGA a salué la qualité du travail effectué par les acteurs sociaux, il souligne d'ailleurs que la mise en œuvre de la politique sociale du ministère de la Défense, ne peut se faire sans les travailleurs sociaux. Il indique que l'organisation du réseau est complexe et qu'il faut la simplifier, il ajoute qu'il ne sera pas touché aux effectifs des assistants sociaux.

## I - Budget 2015

Le PLF 2015 est présenté à 100,2 M€.

### Les principaux postes en hausse :

- L'Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH) + 2.27 M€
- Aides au logement dans le cadre des restructurations (PAR) 0.8 M€
- La subvention IGESA + 0.56 M€
- La réservation de places en crèches et garderies et la participation au fonctionnement de ces organismes propres à la Défense gérés par l'IGESA + 0.68 €

### Les principaux postes en baisse :

- La protection sociale complémentaire (PSC) - 4.47 M€
- Les actions collectives (soutien psy et ASCC OPEX, RPS, bourse éducation nationale) - 0.83 M€
- Les subventions aux associations - 0.13 M€

- La restauration près du lieu de travail (prime ASA) - 0.14 M€
- Vie personnelle et familiale :  
LFI 2014 = 36.16 M€ ; PLF 2015 = 39.5 M€
- Vie professionnelle :  
LFI 2014 = 39.7 M€ ; PLF 2015 33.64 M€
- Soutien :  
LFI 2014 = 5.37 M€ ; PLF 2015 = 5.62 M€
- Vacances :  
LFI 2014 = 20.68 M€ ; PLF 2015 = 20.76 M€

Pour Force Ouvrière, le contexte de la réforme rigoureuse entreprise avec les contraintes quotidiennes et un engagement opérationnel extrêmement important impacte les ressortissants, leurs familles et l'environnement social. Le budget 2015 est à l'équilibre par rapport à celui de 2014, néanmoins, il sera nécessaire de toujours disposer d'un budget conséquent permettant l'accès aux prestations à tous les ressortissants. A noter, l'effort entrepris pour garder les subventions à l'IGESA, la baisse importante de fréquentation de jeunes enfants dans les établissements IGESA en 2014 est la preuve parfaite que si les tarifs augmentent fortement, les ressortissants désertent les centres de l'IGESA.

Deux nouvelles prestations ont fait l'objet de groupe de travail :

1. La « garde d'enfants de 6 à 11 ans » Aides financières à l'accueil pendant le temps périscolaire (0.8 M€)
2. La prestation de « soutien aux familles » ancien CESU Défense, (1.4 M€)

... / ...

**Pour la première**, Force Ouvrière adhère à cette nouvelle prestation. La difficulté réside dans le montant du budget alloué 800 000 €, il ne permet pas de faire bénéficier un maximum de ressortissants. En effet, le Quotient familial (QF) a été plafonné à 7 000 € pour coïncider avec le budget alloué !!! . Force Ouvrière a, néanmoins, émis un avis **favorable**. Un retour d'expérience sera effectué au cours du premier semestre 2016.

**Pour la deuxième**, Force Ouvrière a voté **contre** cette nouvelle prestation. En effet, elle ne correspond pas aux objectifs du rapport du CGA qui indiquait qu'elle devait avoir un caractère social et aider les familles en difficultés. Avec un quotient familial de 13 000 € augmenté en séance à 15 000 € par les états-majors, le budget alloué ne devrait pas suffire cette année.

Ex : un ressortissant marié avec deux enfants qui déclare 60 000 €/an (QF= 15 000 €) aura droit à 100 € pour une durée d'absence supérieure à 45 jours consécutifs...

Force Ouvrière a demandé si les avantages fiscaux de cette prestation avaient été pris en compte. Pour une prestation de 200 € le demandeur retouche des impôts 50 % soit 100 €. Ce n'est pas sur le fait que le demandeur perçoit en tout 300 €. Mais sur le fond, si l'on ne prend que 30 % de 1,4 M€ (budget alloué) la somme est égale à 420 000 € soit 50 % du budget alloué à la prestation garde d'enfant !!!

A la question posée par FO :

Sommes-nous en conformité avec les règles fiscales ? La SDAS regarde et donnera réponse ???

Pour Force Ouvrière trois cas sont à identifier :

1. Ceux qui ont droit et qui ont besoin (famille en difficultés)
2. Ceux qui ont droit et qui n'ont pas besoin (plafond QF)
3. Ceux qui en ont besoin et qui n'ont pas droit (formation statutaire)

Nous attendons avec impatience le retour d'expérience afin de déterminer la pertinence du barème ou pas.

## II - Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) de l'IGESA (2009-2014)

Monsieur PELLEGRINI, Directeur de l'IGeSA, a présenté le bilan quantitatif et qualitatif du COM. Pour Force Ouvrière ce bilan est plutôt positif, l'IGeSA a respecté son contrat. Certes, il y a des améliorations à apporter, développer les activités et surtout maintenir les grands équilibres de gestion de l'Institution.

Le futur Contrat (2014-2019) s'appellera le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP), n'allez pas croire qu'ils ont supprimé les Moyens !!!! Ce contrat est dans la continuité, la simplification pour une meilleure lisibilité afin d'offrir la meilleure prestation possible au plus grand nombre de ressortissants.

### Conclusion :

Force Ouvrière constate que le budget est presque à l'équilibre, certaines priorités sociales ont été prises en compte. Il faut absolument continuer dans cette voie. Dans le cas d'un budget affaibli, les prestations sociales seront réduites. Les ressortissants du Ministère subissent le gel du point d'indice pour les fonctionnaires et la suspension des décrets salariaux pour les ouvriers de l'Etat depuis 2010, si l'on ajoute la diminution des mesures catégorielles et la dégradation des conditions de travail, la coupe est pleine. Alors exigeons ensemble un budget cohérent à une action sociale ambitieuse et volontariste !

Paris, le 22 décembre 2014

